

Projet de procès-verbal
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
20 mai 2019
Buron de Paillasseyre (COPTASA) – 63420 Anzat-le-Luguet

Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune : "Gentiana Lutea"

Siège social : Château de Montlosier, 63970 Aydat

Siège administratif : Les Quintrands, Route de Volx, 04100 Manosque

Tel : 06 05 28 12 00 ou 04 92 72 47 62

Lieu : Buron de Paillasseyre (COPTASA) – 63420 Anzat-le-Luguet

Président de séance : Denis Chaud

Secrétaire de séance : Ines Chaud-Ullrich

36 personnes présentes :

Michelle Bafoil (l'Or en Cézallier)

Fabrice Bahuchet (producteur)

Anna Bobillo (Les amis du vieil Allanche)

Dominique Bonny (Dist. Du Risoux)

Bernard Bornes (exploitant en gentiane)

Laurent Bouscarat (COPTASA)

André-Paul Carnat (retraité de la faculté pharm Clermont F.)

Serge Chabaud (ex. Artense Gentiane)

Denis Chaud (SICARAPPAM)

Ines Chaud-Ullrich (productrice)

Alice Chazal (Lycée Louis Mallet)

Christian Coelho (Université de Bourgogne)

Emmanuel Correia (Mairie d'Anzat le Luguet-63420)

Olivier Coÿne (Herb'expert SARL)

Christine de Bénédict (Mairie de Picherande)

Philippe Desriviers (Société Avèze)

Michaël Douette (DREAL Occitanie)

Jérôme Dupic (société Oriane)

Gilles Figueredo (Lexva Analytique)

Martine Figueredo

Stéphanie Flahaut (CPPARM/Gentiana Lutea)

Raphaële Garreta (CBNPMP)

Vincent Gerbe (Société Avèze)

Lionel Gire (CBNPMP)

Luc Jalenques (producteur)

Vincent Juillet (CGET)

Charles Jollès (CEEG)

Thierry Lauly (Laboratoire Lauly)

Drissi Marbough (producteur)

Geneviève Mazellier

Christian Perrier (retraité de. VetAgro Sup Lempdes)

Marie-Josée Perrier (agronome)

François Picard (SARL Champimousse)

Dominique Rousselet (Distillerie Marcel Michel fils et sucr)

Benoît Valet (producteur)

Jean-Jacques Vermeersch

(Distillerie Louis Coudere)

7 adhérents excusés (dont 3 procurations) :

Camille Buisnière (ingénieur agro)

Guy Cayssials (Société Marius Bonal), procuration à Jean-Jacques Vermeersch

Anne Chevillard (Société Pernod)

Benoist Delory (Société Agricole d'Annouville)

Didier Fontanel (phytochimiste),

procuration à André-Paul Carnat

Gérard Onic (Alp'Erbo)

Hervé Roche (producteur),
procuration à Ines Chaud-Ullrich

17 autres personnes excusées :

François Artel (ONF)

Aimie Bley (Natura 2000 PNRVA)

Claude Chailan (FAM Volx)

Nathalie Charpiat (DDT 12)

Roser Cristobal (CTFC)

Laura Culan (productrice)

Laurent Depieds (CPPARM)

Patricia Devay

Anne-Marie Develay (DREAL Occitanie)

Franck Duguéréto (PNC)

Marie-Madeleine Fereyrolles (mairie la Tour d'Auvergne)

Annie Genevard (ANEM)

Auréli Gommé (CPPARM)

Alfred Gros (DDT 63)

François Guy (dist. Pierre Guy)

Philippe Peythieu (Gentiane négoce)

Julie Willm (dist. Jos Nusbaumer)

Après un accueil café offert par la COPTASA, la journée commence par un mot de bienvenue d'Emmanuel Correia, maire d'Anzat-le-Luguet, suivi d'une présentation de la coopérative réalisée par Laurent Bouscarat. Pour la COPTASA (société coopérative agricole de transhumance et d'amélioration des structures agricoles), qui gère quelques 4000 bovins en estives, les revenus liés à la gentiane n'entrent pas dans le prévisionnel. Les bergers, responsables des différents sites organisent l'exploitation de cette ressource lorsque la compétition avec les autres plantes devient trop importante sur la prairie. La COPTASA ne fauche pas, n'apporte pas d'amendements (sauf calcaire), elle a opté pour un pâturage tournant et respecte un chargement moyen instantané de 1,3 UGB / ha (soit 0,48 UGB / ha / an). Ces dernières années, le manque d'eau ainsi que la présence de campagnols ont contraint la coopérative à revoir à la baisse les effectifs de bovins, mais la gentiane, ici gérée de façon durable, semble toujours aussi présente. On remarque par contre, comme dans les Alpes, que les bêtes mangent de plus en plus les fleurs.

Raphaële Garreta et Lionel Gire du CBNPMP (Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées) interviennent ensuite pour une présentation des résultats du projet ValuePam qui cherche à concilier exploitation et gestion durable des plantes aromatiques et médicinales sauvages. Ils présentent une méthodologie d'estimation de la ressource gentiane, ainsi qu'une réflexion sur la mise en place de plans de gestion à retrouver sur : <http://cbnpmp.blogspot.com/>

La pause de midi est marquée par un apéritif participatif, une occasion de déguster les différentes spécialités à base de gentiane.

Un repas convivial proposé par Marie-Paule et Thierry, bergers du buron, est ensuite pris sur place.

Ouverture de l'assemblée générale à 14h55 :

Ordre du jour :

1. Ouverture de la réunion par le Président
2. Approbation du procès verbal de l'AG du 22 mai 2018
3. Rapport d'activité de l'exercice 2018 et projets 2019, dont validation de la version 2019 du guide de bonnes pratiques, présentation du projet de certification et présentation du projet « médaillon »
4. Rapport financier de l'exercice 2018 et prévisionnel 2019
5. Approbation du rapport d'activité et du rapport financier, quitus aux administrateurs
6. Renouvellement du Conseil d'Administration
7. Questions diverses

Le quorum est atteint avec 20 membres présents et 3 représentés.

1. Ouverture de la réunion par le Président :

Présentation du rapport moral (cf. p 7 du livret) : face à la difficulté croissante à trouver des chantiers d'exploitation, l'inquiétude des professionnels est palpable. En 2018 l'association s'est consacrée à l'actualisation du guide de bonnes pratiques, elle s'est impliquée dans une réflexion sur la gestion de la ressource, a poursuivi ses essais de culture de gentiane, a réalisé des analyses de racines, a finalisé son dossier « statut des arracheurs », a travaillé sur le projet d'observatoire économique de la filière et sur la certification des bonnes pratiques, autant de travaux qui convergent et constituent les bases d'une production durable.

2. Adoption du procès verbal de l'AG du 22 mai 2018 :

Adopté à l'unanimité.

3. Rapport d'activité de l'exercice 2018 et projets 2019 :

- **Le rapport d'activité 2018** est présenté en 4 parties :

Fonctionnement de l'association – Communication – Actions – Financement. cf. **« rapport d'activité 2018 » pp 8 à 20 du livret distribué en AG** (et en annexe du présent compte-rendu).

- **Résumé des interventions, actions en cours et projets 2019 présentés :**

- Communication :

Il est noté que les propriétaires / gestionnaires fonciers sont des acteurs de la filière que nous avons du mal à sensibiliser et à impliquer dans la gestion durable de la ressource gentiane. Le partenariat avec l'ANEM doit

se poursuivre.

L'association sera présente à la fête de la gentiane de Picherande, les personnes volontaires pour une permanence sont invitées à prendre contact avec Christine de Bénédicte. Une présence à la fête de la gentiane de Riom-es-Montagnes peut être envisagée si quelqu'un porte le projet.

Le prochain bulletin du CEEG est à paraître en juin 2019.

- Suivi de gentiane sur les estives, protocole 2019 :

Un protocole d'observation de l'impact d'un arrachage à la mini-pelle doit venir compléter le protocole d'observation existant. Suite à l'importante floraison en 2018, une attention particulière sera également portée à la germination de nouvelles plantules. Les relevés sont prévus sur 4 stations programmés entre juin et juillet.

Les données des années précédentes confiées au CBNPMP sont en cours d'analyse par un étudiant de Toulouse.

- Gestion de la ressource, nouvelles pistes d'actions : intégrer des mesures spécifiques à la gentiane dans les MAEC ? Réaliser une base de données des parcelles exploitées, via l'association ?

- Guide de bonnes pratiques de production, validation de la version 2019 :

Le projet de guide élaboré par le groupe « Charte » puis validé par le conseil d'administration a été envoyé par mail aux personnes présentes le 13/05/2019. Il est également distribué ce jour avec le livret d'AG.

Les nouveaux volets 2 et 3 proposés ne suscitent pas de débats particuliers. Fabrice Bahuchet souhaite cependant que des dates d'arrachages précises soient imposées dans le volet 1. Les avis ne sont pas unanimes sur ce point qui ne faisait pas partie des travaux 2018. Il est décidé pour la version 2019, d'afficher en caractères gras les préconisations de dates déjà inscrites : « l'arrachage s'effectue lorsque la plante est identifiable, généralement entre mai et octobre. (...) », et de retravailler ce chapitre en groupe projet dès le mois de septembre. La version 2019 est adoptée à l'unanimité.

- Charte de production de gentiane durable, documents à construire :

La charte s'appuie sur les préconisations du guide de bonnes pratiques aujourd'hui complet. Il est prévu qu'elle soit constituée de deux parties : un document de présentation (spécificités de la filière et définition d'une production durable), et différents documents d'engagements, variables en fonction de la place de chacun dans la filière.

- Cultures 2019, des avancées concernant la germination :

Bons résultats des essais de germination suivant différentes méthodes : Christian Perrier avec de l'acide gibbérelle, Freddy Fresard et Lionel Gire grâce à une levée de dormance par le froid.

Semis « griffés » : le semis 2019 chez Ines Chaud-Ullrich semble confirmer que la graine est sensible au dessèchement (meilleure germination sur la partie ombragée de la parcelle).

- Analyse de racines, des partenariats de travail intéressants :

L'étude des résultats est réalisée par le groupe projet « Analyse » rejoint par Hervé Roche, Christian Perrier, Camille Buissière, Christian Coelho et Siham Mazzal. Un étudiant de l'Université de Bourgogne (encadré par Christian Coelho et Raphaëlle Tourdot) poursuit actuellement le travail d'analyse afin de faire ressortir les spécificités de la gentiane en fonction de la région et du terroir.

- Corpus réglementaire, dossier « statut des arracheurs » :

Le dossier est diffusé sur internet depuis janvier 2019. La question de la cueillette et du régime agricole demande cependant à être encore approfondie car s'il semble admis que la cueillette dépend bien du régime social agricole, ceci n'est pas clair concernant le régime fiscal le régime juridique. Le document gagnera par ailleurs à être relu par un juriste.

- Observatoire économique et certification « Gentiane Durable » :

Le partenariat souhaité avec FAM n'ayant pas abouti, la réflexion s'oriente vers une démarche de certification qui permettrait d'une part de certifier les données économiques tout en respectant la confidentialité souhaitée par les professionnels, et d'autre part de certifier le respect des préconisations du guide de bonnes pratiques de production. Jean-Jacques Vermeersch demande à ce que soit réalisé un compte-rendu du travail effectué sur l'observatoire économique afin de solliciter à nouveau le CA Centre France qui avait soutenu le projet en 2017.

- Certification, volet économique simplifié :

François Picard présente un outil de saisie déjà abouti. Sa mise en œuvre peut être rapide si la question du contrôle est solutionnée : le candidat à la certification renseigne différentes feuilles d'un classeur concernant ses achats, ventes et stocks. Un auditeur réalise le contrôle des informations en s'appuyant sur les documents

comptables de la structure. Pour être certifiée, l'entreprise doit respecter un certain nombre de critères qui vont déterminer si celle-ci est « vertueuse ». Le projet prévoit qu'une entreprise qui ne serait pas retenue puisse défendre son point de vue auprès d'une commission de certification qui étudiera les dossiers au cas par cas.

Une synthèse regroupant toutes les données sera ensuite réalisée afin d'alimenter l'observatoire économique de la filière.

- Financements :

La cotisation fixe une contribution minimum, mais Jean-Jacques Vermeersch précise qu'il est toujours possible de faire un don.

4. Rapport financier de l'exercice 2018 et prévisionnel :

Au bilan, **le patrimoine de l'association s'élève à 7713,80 € au 31/12/18.**

Le **résultat comptable est positif** : 3480,50 € de recettes (cotisations + dons à l'association) – 186,46 € de charges (assurance + banque + frais de réception) = + **3294,04 €**.

Au prévisionnel 2019 : **9000 € à reverser au CPPARM** pour honorer la part d'autofinancement de la Mission Gentiane concernant les actions 2019.

Le résultat 2018 est inscrit à la ligne « report à nouveau » du bilan pour 2019.

5. Vote :

Le rapport d'activité et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité. Quitus est donné aux administrateurs.

6. Renouvellement des mandats :

Les administrateurs sortants sont : Ines Chaud-Ullrich et Drissi Marbough (collège 2), Denis Chaud (Collège 3), Jean-Jacques Vermeersch, Dominique Rousselet et Dominique Bonny (collège 4), Camille Buisnière et Serge Chabaud (collège 5). Tous se représentent sauf Serge Chabaud. Il n'y a pas de nouvelles candidatures et ceux qui se représentent sont réélus à l'unanimité par vote à main levée. Pour information, Jérôme Dupic terminera le mandat de Daniel Imbaud, au titre de la société Oriane.

Composition du nouveau Conseil d'administration (personnes élues ce jour en caractères gras)

Collège 1 : Propriétaires, exploitants, gestionnaires fonciers	Collège 2 : Arracheurs et cultivateurs de gentiane	Collège 3 : Exploitants en gentiane, collecteurs et négociants	Collège 4 : Transformateurs	Collège 5 : Membres associés
Mairie d'Anzat le Luguët, Emmanuel Correia	Ines Chaud-Ullrich	SICARAPPAM, Denis Chaud	Distillerie Louis Couderc, Jean-Jacques Vermeersch	CEEG, Charles Jollès
Mairie de Picherande, Christine de Bénédicte	Fabrice Bahuchet	SARL Herb'Expert, Olivier Coÿne	Distillerie Marcel Michel, Dominique Rousselet	Camille Buisnière
	Drissi Marbough	SAS Oriane, Jérôme Dupic	Société Pernod, Anne Chevillard	André-Paul Carnat
		Champimousse, François Picard	Société Avèze, Philippe Desriviers	Christian Perrier
			Dist. Du Risoux, Dominique Bonny	

La nouvelle équipe se compose de **17 administrateurs titulaires** sur les 20 sièges prévus dans les statuts (restent 2 sièges vacants dans le collège 1, et 1 siège dans le collège 2), et de **1 « administrateur stagiaire »** élu pour 1 an dans le collège 4.

Clôture de l'AG à 17h20

Suite à une brève réunion du CA il est précisé que le bureau 2019 reste inchangé : Denis Chaud Président – Jean Jacques Vermeersch Vice président - Ines Chaud Ullrich Secrétaire – Christine de Bénédicte Secrétaire adjointe – Fabrice Bahuchet Trésorier.

Un grand merci à la COPTASA, à Laurent Bouscarat et à l'équipe du buron de Paillasseyre pour leur accueil.

A, le

Signature du président de séance :
Denis Chaud

Signature de la secrétaire de séance :
Ines Chaud-Ullrich

PJ : Livret d'AG composé de :

- Projet de PV AG du 22/05/18 à La Cluse et Mijoux (25300)
- Rapport moral du président
- Rapport d'activité 2018